



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**R.122**

**TÉLÉGRAPHIE  
TRANSMISSION TÉLÉGRAPHIQUE**

---

**RÉSUMÉ DES PLANS DE TRANSMISSION  
POUR DES DÉBITS MAXIMA DE 300 BAUDS**

**Recommandation UIT-T R.122**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation R.122 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation R.122

### RÉSUMÉ DES PLANS DE TRANSMISSION POUR DES DÉBITS MAXIMA DE 300 BAUDS

(Melbourne, 1988)

Le CCITT,

*considérant*

(a) que la présente Recommandation résume les limites de distorsion à utiliser dans la formulation des plans de transmission pour les connexions fonctionnant à des débits maxima de 300 bauds;

(b) qu'il y a lieu de prendre en compte les classes d'usager des services 1 et 2 de la Recommandation X.1;

(c) qu'il y a lieu de prendre en compte les débits et les codes indiqués dans la Recommandation R.101;

(d) qu'il y a lieu de prendre en compte les Recommandations R.20, R.50, R.57, R.58, R.120, R.121 et S.3,

*recommande à l'unanimité que*

lors de la planification des communications télégraphiques internationales point à point et à commutation, les Administrations se fondent sur les indications suivantes et tiennent compte des diverses Recommandations citées en référence.

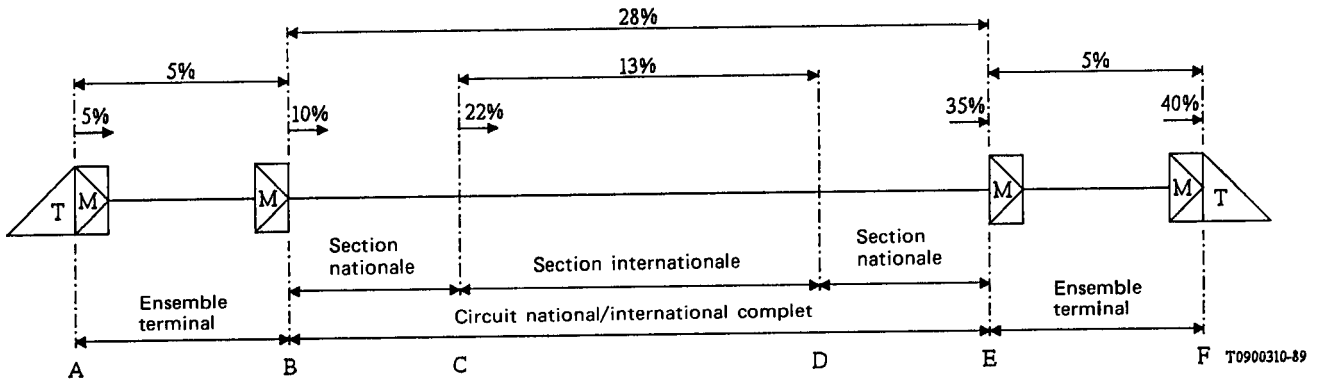
*Remarque 1* – On a calculé la plupart des valeurs mentionnées en utilisant les lois de cumul de la distorsion qui s'appliquent aux équipements de transmission analogique, par exemple la THMV; néanmoins, lorsqu'on sait qu'une autre loi, par exemple système MRT, s'applique, il convient d'utiliser la loi de cumul approprié (voir la Recommandation R.11).

*Remarque 2* – La plupart des valeurs citées se rapportent à la distorsion arythmique mais certaines, par exemple pour la distorsion sur circuit interurbain des Recommandations R.20, R.120 et R.58, se rapportent à la distorsion isochrone. En première approximation, on peut considérer que les distorsions isochrone et arythmique sont égales pour des valeurs faibles. Néanmoins, il convient de tenir compte des diverses Recommandations dans chaque cas.

Dans les exemples qui suivent:

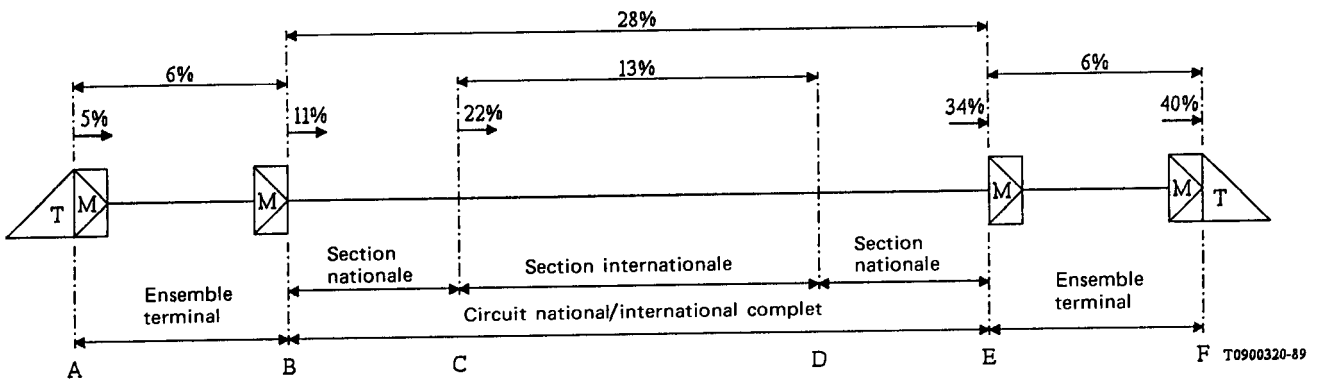
- T est le terminal d'usager,
- M est un modem conforme à la Recommandation R.20,
- ├─> représente la distorsion de transmission provenant du point donné,
- ─>┘ représente la marge au point donné,
- ├─>┘├─>┘ représente la distorsion introduite entre les points donnés.

Exemple pour 50 bauds



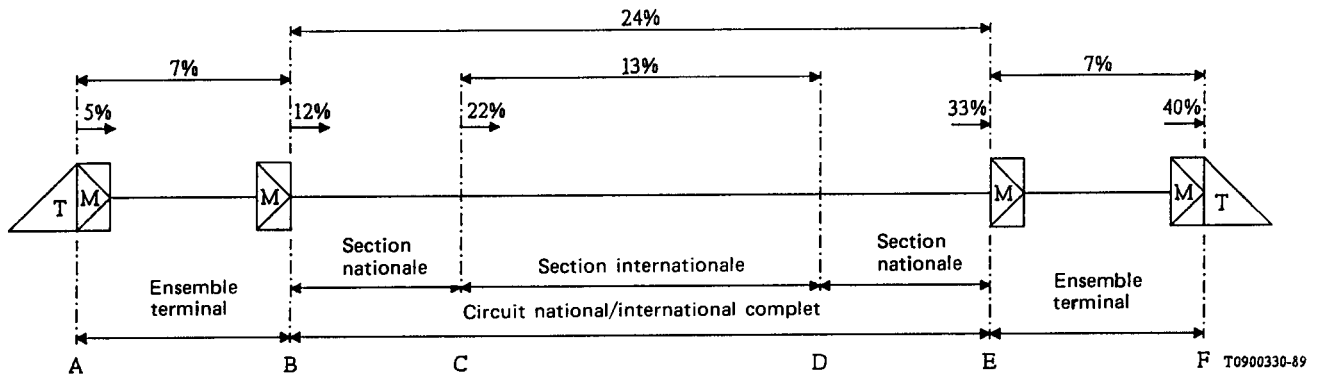
- A Distorsion à l'émission du terminal (Rec. S.3) (cc)
- A-B Distorsion de section locale (Rec. R.20)
- B Distorsion à l'émission provenant de la section locale (Rec. S.3) (12% dans Rec. R.57)
- C Distorsion à l'émission à la sortie du réseau national (Rec. R.58 et Rec. R.121)
- C-D Distorsion de la section internationale (Rec. R.58 et Rec. R.121)
- E Marge de la section locale (Rec. S.3)
- B-E Distorsion de l'ensemble des circuits national/international (Rec. R.50 et Rec. R.57)
- F Marge du terminal (Rec. S.3) (cc)
- E-F Même que A-B

Exemple pour 75 bauds



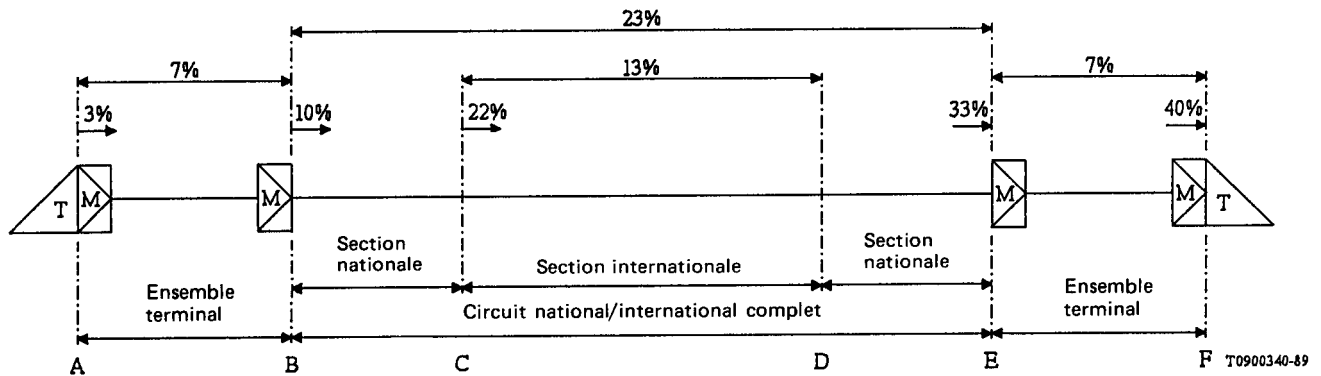
- A Distorsion à l'émission du terminal (Rec. S.3) (cc)
- A-B Distorsion de section locale (Rec. R.20)
- B Distorsion à l'émission provenant de la section locale (Rec. S.3)
- C Distorsion à l'émission à la sortie du réseau national (Rec. R.121)
- C-D Distorsion de la section internationale (Rec. R.121)
- E Marge de la section locale (Rec. S.3)
- B-E Distorsion de l'ensemble des circuits national/international (Rec. R.120)
- F Marge du terminal (Rec. S.3) (cc)
- E-F Même que A-B

Exemple pour 100 bauds



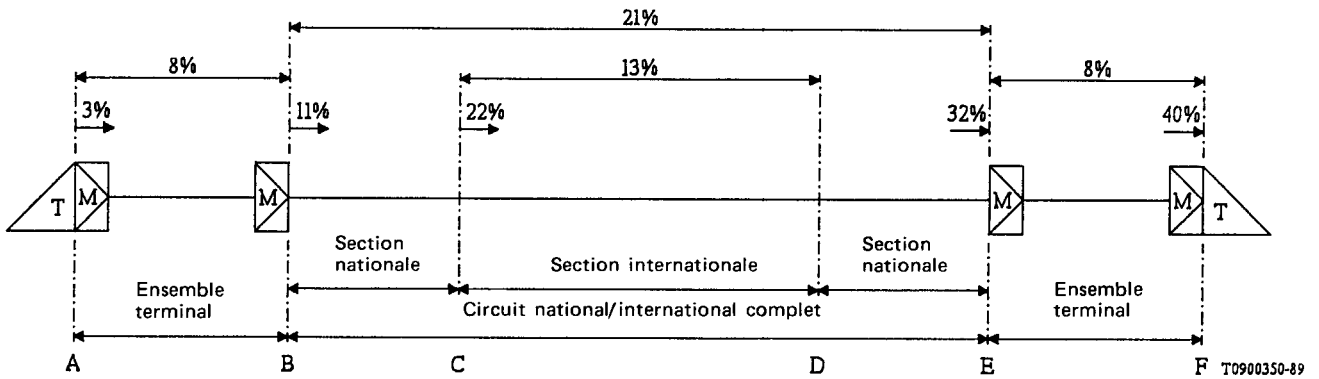
- A Distorsion à l'émission du terminal (Rec. S.3) (cc)
- A-B Distorsion de section locale (Rec. R.20)
- B Distorsion à l'émission provenant de la section locale (Rec. S.3)
- C Distorsion à l'émission à la sortie du réseau national (Rec. R.121)
- C-D Distorsion de la section internationale (Rec. R.121)
- E Marge de la section locale (Rec. S.3)
- B-E Distorsion de l'ensemble des circuits national/international (Rec. R.120)
- F Marge du terminal (Rec. S.3) (cc)
- E-F Même que A-B

Exemple pour 110 bauds



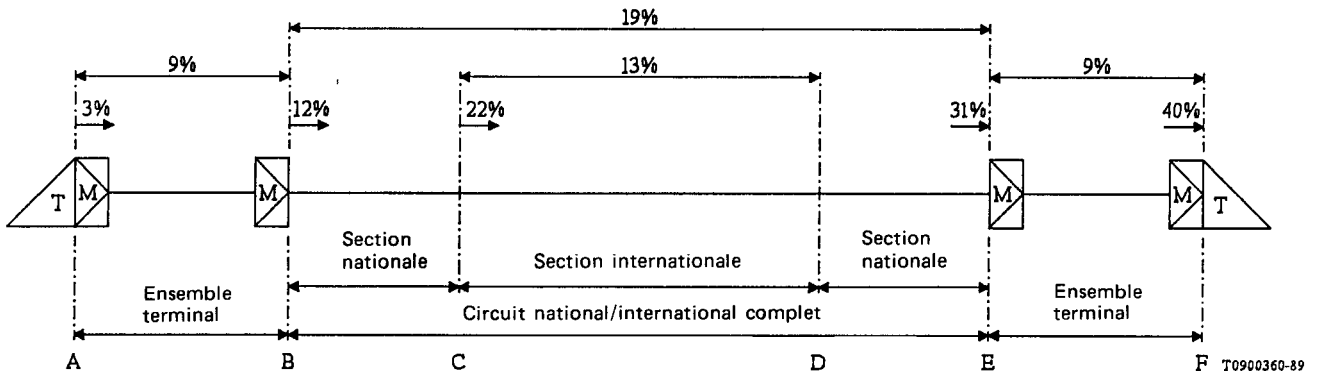
- A Distorsion à l'émission du terminal (Rec. S.3) (cc)
- A-B Distorsion de section locale (Rec. R.20)
- B Distorsion à l'émission provenant de la section locale (Rec. S.3)
- C Distorsion à l'émission à la sortie du réseau national (Rec. R.121)
- C-D Distorsion de la section internationale (Rec. R.121)
- E Marge de la section locale (Rec. S.3)
- B-E Distorsion de l'ensemble des circuits national/international (Rec. R.120)
- F Marge du terminal (Rec. S.3) (cc)
- E-F Même que A-B

Exemple pour 134,5 bauds



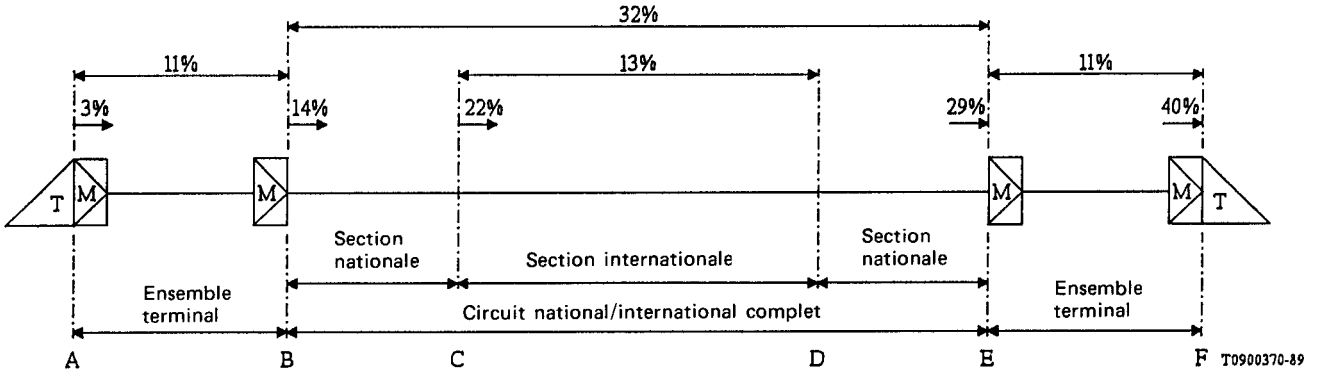
- A Distorsion à l'émission du terminal (Rec. S.3) (cc)
- A-B Distorsion de section locale (Rec. R.20)
- B Distorsion à l'émission provenant de la section locale (Rec. S.3)
- C Distorsion à l'émission à la sortie du réseau national (Rec. R.121)
- C-D Distorsion de la section internationale (Rec. R.121)
- E Marge de la section locale (Rec. S.3)
- B-E Distorsion de l'ensemble des circuits national/international
- F Marge du terminal (Rec. S.3) (cc)
- E-F Même que A-B

Exemple pour 150 bauds



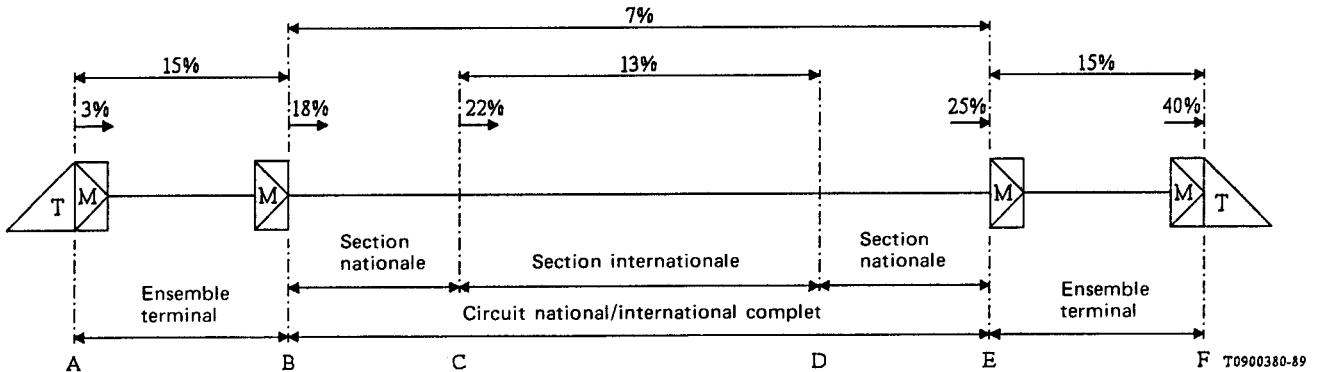
- A Distorsion à l'émission du terminal (Rec. S.3) (cc)
- A-B Distorsion de section locale (Rec. R.20)
- B Distorsion à l'émission provenant de la section locale (Rec. S.3)
- C Distorsion à l'émission à la sortie du réseau national (Rec. R.121)
- C-D Distorsion de la section internationale (Rec. R.121)
- E Marge de la section locale (Rec. S.3)
- B-E Distorsion de l'ensemble des circuits national/international (Rec. R.120)
- F Marge du terminal (Rec. S.3) (cc)
- E-F Même que A-B

Exemple pour 200 bauds



- A Distorsion à l'émission du terminal (Rec. S.3) (cc)
- A-B Distorsion de section locale (Rec. R.20)
- B Distorsion à l'émission provenant de la section locale (Rec. S.3)
- C Distorsion à l'émission à la sortie du réseau national (Rec. R.121)
- C-D Distorsion de la section internationale (Rec. R.121)
- E Marge de la section locale (Rec. S.3)
- B-E Distorsion de l'ensemble des circuits national/international (Rec. R.120)
- F Marge du terminal (Rec. S.3) (cc)
- E-F Même que A-B

Exemple pour 300 bauds



- A Distorsion à l'émission du terminal (Rec. S.3) (cc)
- A-B Distorsion de section locale (Rec. R.20)
- B Distorsion à l'émission provenant de la section locale (Rec. S.3)
- C Distorsion à l'émission à la sortie du réseau national (Rec. R.121)
- C-D Distorsion de la section internationale (Rec. R.121)
- E Marge de la section locale (Rec. S.3)
- B-E Distorsion de l'ensemble des circuits national/international (Rec. R.120)
- F Marge du terminal (Rec. S.3) (cc)
- E-F Même que A-B